

Solaire photovoltaïque : maîtriser les démarches administratives du QualiPV 0-36 kWc

Durée : 1 jour (7 heures)

Public concerné :

- Chefs d'entreprises du bâtiment, artisans et conjoint(e)s d'artisans, chargés d'affaires et conducteurs de travaux, personnel administratif en charge de la réalisation des démarches liées à la mise en œuvre d'installations PV
- Entreprises qualifiées ou non sur le solaire photovoltaïque 0-36 kWc (*NB : seules les entreprises qualifiées RGE peuvent réaliser les demandes de raccordement Enedis, les autres sont limitées aux installations en autoconsommation sans réinjection*).

Effectif :

- 10 participants au maximum

Prérequis :

- Français : lu, écrit, parlé
- Disposer d'un ordinateur portable

Moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement :

- Formateur sélectionné pour ses compétences techniques et pédagogiques
- Formation présentielle alternant apports théoriques en salle, partage d'expériences et études de cas réels
- Salle de formation équipée (vidéo projecteur, paperboard)
- Lien de téléchargement du support de formation remis à chaque participant.

Moyens de suivi de l'exécution de l'action de formation et d'appréciation des résultats :

- Signature de feuilles d'émargement contresignées par le formateur
- Autoévaluation des acquis et de la qualité de la formation renseignée par le stagiaire à l'issue de l'action
- Formation sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.

Le + de la formation :

Une pédagogie appliquée à l'examen de vos propres cas concrets pour gagner du temps et de l'efficacité dans la gestion de vos futurs projets PV.

Objectifs :

Connaître et réaliser en autonomie les différentes démarches liées à la mise en œuvre d'installations photovoltaïques en autoconsommation ou en revente totale d'une puissance inférieure à 36 kWc :

- déclarations préalables de travaux en mairie
- demandes de raccordement ENEDIS
- formulaires préalables à la certification des installations par CONSUEL
- fiscalité et aides gouvernementales : les intégrer à son offre commerciale.

Contenu pédagogique :

■ Les différents services administratifs et démarches à accomplir :

- Les principes : qui fait quoi entre le client et l'installateur
- Mairie : déclaration préalable de travaux : forme, validité, délai d'instruction
- Avis préalable de l'Architecte des Bâtiments de France en secteur sauvegardé
- Prescriptions complémentaires éventuelles des PLU
- ENEDIS : raccordement au réseau. Types de contrats (autoconsommation sans injection, injection excédentaire ou totale) et exploitation des formulaires adaptés, formalités en ligne avec le portail "Connect"
- CONSUEL : installations requérant la certification, les différents types de dossiers techniques (SC 144) à joindre à l'attestation de conformité
- L'attestation sur l'honneur de conformité.

■ Tarification, fiscalité et aides : comment bien accompagner son client ?

- Distinction entre vente au surplus et vente totale, incidence de la puissance sur le prix de vente du kWh et le montant des primes gouvernementales, prime à l'autoconsommation
- Principes du contrat "obligation d'achat"
- TVA applicable, TVA à taux réduit.

■ Etude de cas pratiques sur des projets réels

- Information sur le dossier des ouvrages exécutés (DOE)
- Préparer un rétroplanning fiable des différentes formalités à accomplir avant, pendant et après les travaux, jusqu'à la facturation
- La collecte des informations utiles
- Préparer une déclaration préalable de travaux
- Préparer une demande de raccordement ENEDIS
- Préparer un dossier CONSUEL (installations sans batteries)
- L'utilisation d'outils informatiques et d'un tableau de bord de suivi des démarches
- Les erreurs à éviter
- Les contacts utiles